

RAPPORT FINANCIER 2021

Energie Partagée Association

L'année 2021 s'inscrit dans la continuité du développement d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION. Le budget de l'association a augmenté de 25,4 % entre 2020 et 2021, soit une moyenne de 30 % de développement par an entre 2017 et 2021. Forte de son expérience depuis plus de 10 ans, l'association a consolidé ses actions régulières.

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2021 et s'est terminé le 31 décembre 2021.

Le montant total du bilan s'établit, au 31 décembre 2021, à **1 584 013 euros**.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître un résultat comptable positif d'un montant de + **30 560 euros**.

1. Charges de l'exercice

Les équipes de d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION assurent les missions d'animation de réseau, la coordination des réseaux, la formation des acteurs citoyens, la sensibilisation et la communication du mouvement au niveau national et sur 3 régions : Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (en k€)	537	634	820	783	928
Nombre ETP salarié-e-s / alternances	11,5	11,9	14,5	14,25	15,3
Nombre ETP stagiaires	1,08	1,9	3	3	2,6
% par rapport aux charges de l'exercice	63,3 %	59,5 %	58,9 %	58,5 %	60,3 %

L'ensemble de ces missions se développe en 2021, justifiant :

- la création d'un poste d'animation en région Centre-Val de Loire depuis juillet 2021
- la pérennisation d'un poste de communication, initialement ouvert en CDD

Par ailleurs, un remplacement sur à départ a été réalisé sur un poste d'animation en Ile de France

Les charges de personnel représentent 58,5 % des charges de l'exercice soit 783 498 €. Le pourcentage de la masse salariale oscille autour de 60 % suivant les années.

Les charges indirectes (hors temps de travail des animateurs sur le temps support) représentent 14,4% des charges de l'exercice. Elles sont en augmentation de 27 k€ par rapport à 2020 mais diminuent en pourcentage par rapport à l'ensemble des charges de l'exercice. Malgré le développement de l'activité, nous pouvons observer une maîtrise des charges de structure qui augmentent moins vite que les charges directes et les charges de personnel.



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

en k€	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
Loyers et charges	36	40	42	43	44
Petits équipements et fournitures	2,5	1,7	3,5	1,1	3,5
Assurances	1	1	1,2	1,1	1,2
Déplacements / réceptions	4,7	0	0	0	0
Expert comptable et CAC	20	29	26	30	27
Gestion administrative et financière	60	68	90	90	108
Frais et services bancaires	5,4	2,9	8,5	3	7,6
Autres frais généraux	7,6	13	10	14,9	15
Amortissements	10	11	15	10	15
TOTAL CHARGES INDIRECTES	148	167	197	194	222
% par rapport aux charges de l'exercice	16,7 %	15,6 %	14,5 %	14,4 %	14,4 %

Cela concerne principalement les postes suivants :

- les locations de bureau et charges afférentes : Paris, Nantes, Marseille, Forcalquier, Tours, Bordeaux, Autrans-Méaudre en Vercors
- les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes
- une prestation de gestion sur les missions de direction, de suivi et gestion comptable, administratif, financier, budgétaire et des ressources humaines, assuré par ENERGIE PARTAGÉE COOPERATIVE
- les dotations aux amortissements concernent les jeux Energie Partagée et le matériel informatique.

Les charges directes représentent 25,8 % des charges de l'exercice (contre 24,8 % en 2020, contre 20,5 % en 2019). Elles sont en forte augmentation (+ de 35,5 % par rapport à 2020, mais restent d'un montant stable dans le total des charges).

en k€	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
Prestations externes (sous traitance, comm, etc.)	99	221	309	291	292
Frais de missions	65	30	50	39	86
Autres (fournitures, cotisations, frais postaux, etc.)	14	15	15	28	8
TOTAL CHARGES DIRECTES	178	265	374	359	386
% par rapport aux charges de l'exercice	20,5 %	24,8 %	26,8 %	26,8 %	25,1 %

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 291 k€ de prestations externes soit 81 % des dépenses directes
 - pour la communication nationale et régionale
 - différents outils de communication et impressions (vidéos, plaquettes et fiches, guides, etc.) (26 k€)
 - prestation pour le site internet (8 k€)
 - pour l'animation nationale et régionale
 - partenariat avec l'association des Centrales Villageoises (10 k€)
 - partenariat avec la coopérative des 7 vents (5 k€)
 - prestation sur les usages numériques (27 k€)
 - prestation dans le cadre de la mesure de l'impact social des projets (31 k€)

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

- prestation dans le cadre de la formation (7,8 k€)
 - prestation de conseils sur différentes filières (30 k€)
 - prestation sur des outils pédagogiques (webinaire, créations de fiches, etc.) (60 k€)
 - prestation d'animation pour les événements et autres journées de porteurs de projets (20 k€)
 - autres prestations (60k€)
- 40 k€ de frais de mission soit 11 % des dépenses directes. Cette diminution (écart de 10 k€ par rapport au prévisionnel) s'explique par le contexte de crise sanitaire du COVID. Ainsi, une grande partie des événements (formations, rencontre des réseaux, AG, conseil d'administration, etc.) ont dû être annulés ou se tenir uniquement en visio-conférence. Malgré la tenue de certains événements en présentiel, ce poste a bien diminué sur les années 2020 et 2021.
 - 28 k€ d'autres frais qui se détaillent en 3 parts égales entre les cotisations à des réseaux nationaux (CLER, RAC, AMORCE, COLLECTIF TRANSITION CITOYENNE, etc.), redevances et concessions aux outils numériques ainsi que les fournitures, petits équipements et frais postaux pour l'envoi des colis aux nouveaux adhérents. Ce poste représente 7,9 % des charges directes.

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts sur le Prêt Garantie par l'Etat (PGE). L'ensemble des charges financières est en diminution depuis plusieurs années car l'association a mobilisé différents outils pour couvrir ces besoins de trésorerie avec des coûts amoindris.

Listes des conventions portées au rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementés :

- Energie Partagée Association a signé un contrat d'apport associatif avec Enercoop Nationale en date du 15/03/2017 avec un avenant au 15/12/2019 qui fixe les modalités suivantes : apport avec droit de reprise à hauteur de 29 142 €, remboursement mensuel de 35 échéances à 810 € et 1 mensualité à 792 € dont la première est fixée au 01/01/2020 et la dernière au 01/12/2020, aucun intérêt n'est prévu au contrat.
- Energie Partagée Association a signé un contrat d'apport associatif avec Energie Partagée Investissement en 2016. Deux avenants, en 2019 et en 2020 sont venus modifier ce contrat, dont les conditions à ce jour sont les suivantes : apport avec droit de reprise à hauteur de 50 000 €, remboursement mensuel de 69 échéances à 695 € et 1 mensualité à 675 € dont la première est fixée au 01/01/2023 et la dernière au 01/12/2028, aucun intérêt n'est prévu au contrat.

Autres conventions passées avec des structures, membres du conseil d'administration

- Energie Partagée Association a signé une convention de partenariat avec l'Association des Centrales Villageoise en date du 02/07/2019 dans le cadre de la réalisation de livrables communs entre 2019 et 2021. Cela concerne 20 000 € sur l'exercice 2021.
- Hespul a réalisé 2 prestations concernant l'animation de l'atelier thématique photovoltaïque au sol et de l'animation du groupe de travail grappes PV, pour un montant de 7 200 € sur l'exercice 2021.
- Energie Citoyenne Languedoc Roussillon (ECLR) a réalisé 3 prestations concernant l'appui à l'animation d'un groupe de travail sur les règles de communication pour la collecte de l'épargne, l'appui à la réalisation d'outils et de supports pour la rédaction statutaire, et l'appui à l'animation d'un groupe de

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org

travail et à la réalisation d'un outil de modélisation de grappes photovoltaïque, pour un montant de 8 540 € sur l'exercice 2021.

- Energies Citoyennes En Pays de Vilaine (EPV) a réalisé 2 prestations concernant l'élaboration d'un REX sur le co-développement de la ferme éolienne d'Avessac, et l'organisation et l'animation d'un web'énr dans le cadre de l'atelier thématique chaleur bois énergie pour un montant de 3 600 € sur l'exercice 2021.

Ces dernières conventions relèvent d'un fonctionnement normal et étant conclue dans des conditions normales de marché, elles ne sont pas reprises dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

2. Produits de l'exercice

Le montant total des produits de l'exercice atteint (hors fonds dédiés) 1 338 085 euros, contre 1 066 787 euros en 2020 soit une augmentation de 25 %. Cette augmentation s'explique par le développement de l'activité de l'association et la reconnaissance d'ENERGIE PARTAGÉE (19 conventions de financements publics ou privés en 2021)

en k€	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
Subventions publiques	702	793	853	868	936
Subventions privées	164	62	145	130	119
Ressources propres	229	299	324	305	298
TOTAL RESSOURCES (hors fonds dédiés)	1 094	1 155	1 323	1 304	1 353

Les produits proviennent de plusieurs ressources :

- 23,4 % de ressources propres (contre 25,8 % en 2020, et 20,9 % en 2019)
- 66,5 % de subventions publiques (contre 68,6 % en 2020, et 64,1 % en 2019)
- 9,9 % de subventions privées (contre 5,3 % en 2020, et 14,9 % en 2019)

Les ressources propres augmentent en montant et en pourcentage. Elles représentent 23,4 % des ressources de l'exercice. Malgré cela, la dépendance aux subventions publiques augmente en montant (passage de 793 k€ à 868 k€) mais pas en pourcentage (passage de 68,6 % en 2020 contre 66,5 % en 2021). L'ADEME représente 37,2 % des ressources de l'exercice (contre 41,8 en 2020, et 42,3 % en 2019).

Ressources propres

Les ressources propres sont en légère augmentation de 2 % par rapport à 2020. Ces produits proviennent de plusieurs sources :

- Pour 15 % des cotisations
- Pour 59 % de prestations
- Pour 12 % de la formation
- Pour 2,5 % de vente des produits (jeux, BD Ma propre Energie)

- Pour 11,5 % d'autres produits

Les produits venant de l'activité formation sont revenus au montant de l'année 2019, avant la crise sanitaire.

en k€	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
Cotisations	33	44	45	49	45
Vente de produits (BD, Jeux, etc.)	0	22	5	7,7	5
Vente de presta EP/RR	30	65	40	73	25
Vente de presta tiers	32	52	80	43	94
Formations	34	13	30	37	35
Mise à disposition personnel EP	63	61	80	66	60
Convention partenariats	0	6.5	15	15	3,8
Autres	32	36	30	13	30
TOTAL RESSOURCES PROPRES	229	300	324	305	298

Subventions publiques

De par ses actions d'accompagnement de projets et de sensibilisation du grand public aux questions de promotion et de développement des projets citoyens d'énergie renouvelable, l'association est soutenue par des financeurs publics.

en k€	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
ADEME	463	483	471	486	467
CONSEILS REGIONAUX	134	178	178	184	195
EUROPE	51	50	122	116	192
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	55	81	81	81	81
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	702	793	853	868	936

Au niveau national, la convention avec l'ADEME a fait l'objet d'un avenant de prolongation de 21 mois avec reconduction des montants, jusqu'au 31/12/2022, pour pouvoir aligner la convention sur les dates de clôture comptable. L'association a également signé une convention avec le Fond Social Européen dans le cadre du projet de mesure de l'impact social, ainsi qu'une convention avec le LIFE dans le cadre d'un projet de promotion des communautés énergétiques.

Présente dans 3 régions en direct (Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'association bénéficie du soutien des conseils régionaux et des ADEME locales. L'association bénéficie également du soutien du FEDER (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), de la Métropole de Paris (en région Ile-de-France), de la Métropole Aix Marseille Provence (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), et du Pays Gâtinais et Loire-Beauce (en région Centre-Val de Loire).

Subventions privées

en k€	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
Fondation MACIF	50	7	13	13	0
Fondation BUFFARD	0	0	0	0	0
Fondation PROGRES DE L'HOMME	17	16	40	40	40
Fondation TERRE SOLIDAIRE	15	29	15	15	15
Fondation CARASSO	2	0	15	0	0
Fondation REXEL	20	0	0	0	0
Fondation HORIZONS	40	0	37	37	35
Fondation UN MONDE PAR TOUS	10	10	0	10	9
AUTRES	10	0	40	15	20
TOTAL SUBVENTIONS PRIVEES	164	62	145	130	119

Le montant de subventions privées est de 130 k€. Il est en augmentation de + 111 % par rapport à 2020 mais en diminution par rapport au prévisionnel 2021. L'association est soutenue par 6 fondations privées en 2021. L'association essaye de développer des partenariats sur la durée avec des engagements pluriannuels. Cela demande un travail permanent et sur la durée.

3. Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Le produit exceptionnel sur opération en capital de 10 000 € correspond à une renonciation de la « dette résilience » par le conseil régional Ile de France dans le cadre du fond résilience (contrat d'avance remboursable) de 40 000 €.

4. Fonds dédiés

Aux produits de l'exercice 2021, s'ajoutent les reports de ressources 2020 non utilisées de 231 989 euros auxquelles il faut enlever les engagements restant à réaliser au 31/12/2021 de 167 716 euros.

L'impact des fonds dédiés sur le résultat est de + 64 272,99 €.

en k€	réel 2018	réel 2019	réel 2020	prévi 2021	réel 2021	prévi 2022
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	129	251	427	232	232	167
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	251	427	232	121	167	50
- Autres charges			234			
IMPACT FONDS DEDIES SUR LE RESULTAT	-122	-176	-39	+111	+65	+ 117

La méthode de calcul des fonds dédiés tient compte des taux d'intervention de chaque financeur ainsi que du cofinancement à mobiliser pour chaque axe analytique. Pour rappel, l'affectation des subventions est effectuée par financeur et par action. Au 31/12/2021, l'association enregistre des fonds dédiés concernant les conventions ADEME NATIONALE, LIFE et CONSEIL REGIONAL CENTRE (cofinancement LIFE).



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

5. Le bilan – Actif / Passif

Le total de bilan est de 1 584 013 € (contre 1 014 034 € au 31/12/2020). **La diminution du bilan s'explique principalement par les produits constatés d'avance, liés aux nouvelles conventions pluriannuelles signées en cours d'exercice.**

Au niveau du passif

Au passif, les fonds propres de l'association s'élèvent au 31 décembre 2021 à 171 727 € soit 10,8 % du bilan (contre 141 167 € au 31/12/2020, soit 13,9 % du bilan).

S'ajoutent des quasi fonds propres, à savoir les contrats d'apport associatif suivants :

- Enercoop (montant restant dû au 31/12/2021 de 9 702 €) (remboursement en cours jusqu'en 12/2022)
- Energie Partagée Investissement (montant restant dû au 31/12/2021 de 50 k€) (remboursement à prévoir à partir de 01/2023).

L'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation.

Les emprunts et dettes concernent :

- **Un Prêt Garantie par l'Etat (PGE)** dans le cadre des soutiens apportés pendant la période de crise sanitaire, pour un montant de 55 000 €, remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le montant au 31/12/2021 restant à rembourser est de 50 619 €
- **Une avance remboursable (fond résilience via le Conseil Régional Ile de France)** pour un montant restant à rembourser au 31/12/2021 de 30 000 €
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales sont des dettes courantes d'exploitation.

L'association constate une augmentation des produits constatés d'avance entre 2020 et 2021 (834 k€ en 2021 contre 238 k€ en 2020). Après une chute en 2020, l'augmentation s'explique par le renouvellement de plusieurs conventions de partenariats : l'ADEME Nationale (2021 à 2022 pour un montant de 372 k€), le LIFE (2021 à 2025, pour un montant de 353 k€), l'ADEME SUD (2022 pour un montant de 5 k€), le Pays de Gâtinais (2022 pour un montant de 6 k€), la fondation Un Monde Par Tous (2021 à 2023 pour un montant de 17 k€), la Fondation pour le Progrès de l'Homme (2021 à 2023 pour un montant de 80 k€).

Au niveau de l'actif

L'association détient des actions au sein de différentes sociétés pour un montant de 3 204 € :

- Crédit coopératif (61 €)
- La Nef (600 €)
- Citiz (100 €)
- Energie Partagée Investissement (2 542,60 €)

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Au niveau des besoins d'exploitation, nous constatons une diminution des créances clients, liée à une amélioration de la relance client mais une augmentation des autres créances correspondant aux conventions de partenariats, signées en cours de l'exercice.

en k€	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Fonds de roulement	128	163	189	214
Besoin en fonds de roulement	80	65	49	90
Trésorerie	48	97	140	124

Grâce à ses capitaux permanents, l'association dispose d'un **fonds de roulement** de 214 k€ soit 51 jours de produits d'exploitation (contre 59 jours en 2020) soit moins de 2 mois d'avance.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 90k€ soit 21 jours de produits d'exploitation (contre 15 jours en 2020). Le fonds de roulement théorique est donc suffisant pour financer le cycle d'exploitation de l'association. Cependant, celui-ci est très fortement tributaire des délais de paiement des financeurs publics et des dates réelles d'encaissement des subventions. **Le fonds de roulement augmente moins vite que le besoin en fonds de roulement, l'association se doit donc de rester très vigilante à la gestion de la trésorerie. A noter que le recours croissant à des fonds européens va augmenter sensiblement ce besoin.**

L'association dispose d'une **trésorerie** de 124 k€ (contre + 140 k€ au 31/12/2020). La trésorerie se dégrade et n'est pas suffisamment pour faire face au développement de l'association, même si elle fait face à ses obligations. L'association se doit de renforcer ses fonds propres dans le cadre de son développement, et ainsi, en partie, résoudre les tensions de trésorerie.

Conclusion et perspectives d'avenir

Energie Partagée Association est en plein développement. L'association continue ses actions avec une situation financière qui reste fragile, malgré son amélioration. Afin d'améliorer cette situation, des actions sont mises en place pour permettre une autonomie financière qui sera plus importante à l'avenir (développement des ressources propres) et être moins dépendante des financements publics. Ce travail portera ses fruits de manière plus importante d'ici quelques exercices.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org